

## ABONNEMENT.

Sommaire :  
Un an . . . . . 30 fr.  
Six mois . . . . . 18  
Trois mois . . . . . 8

## Poste :

Un an . . . . . 35 fr.  
Six mois . . . . . 21  
Trois mois . . . . . 10

CHEZ LES LIBRAIRES :  
A SAUMUR  
Chez tous les Libraires.  
A PARIS :  
Chez DONGREL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 33 ;  
A. EWIG,  
Rue Talbott, 10.

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
Réclames . . . . . 30  
Faits divers . . . . . 75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne :

A PARIS :  
Chez M. HAVAS-LAPITTE et Cie,  
Place de la Bourse, 8.

l'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Janvier 1878.

## Chronique générale.

La commission d'enquête parlementaire a définitivement arrêté que ses membres ne partiraient pour les départements qu'après le vote définitif par les Chambres de la loi sur les enquêtes parlementaires.

La commission d'enquête électorale a réglé la marche de la procédure qu'elle suivrait dans ses opérations. Elle a décidé, entre autres choses, qu'elle déférerait le serment aux témoins appelés à déposer. Contrairement à ce qu'on a annoncé plusieurs journaux, il n'y a encore rien de décidé au sujet de l'interpellation sur l'incident de Limoges. L'entrevue de MM. Gambetta et Laisant n'a eu aucun résultat. M. Laisant, fidèle à son système de désorganisation militaire, estime que des explications publiques du gouvernement sont absolument nécessaires. Mais on n'est d'accord ni sur la date qui serait fixée à cette interpellation, ni sur les termes dans lesquels serait présenté l'ordre du jour.

Dans les rangs de la gauche, on commence à réclamer de nouveau une immolation de sous-préfets dont les choix faits par M. de Marcère ne sont point conformes à l'opinion républicaine de la province.

Le comité des Dix-Huit ne s'est pas dissous : il prend le nom de « Comité central » et se compose de seize membres au lieu de dix-huit. La Lanterne, qui confirme ces détails, déclare que le « comité des Seize sera

absolument ce qu'était le comité des Dix-Huit avec deux membres du centre gauche en moins. »

## ENCORE UNE CONCESSION.

Chaque jour amène de nouvelles exigences.

Voici une concession demandée par les principaux députés de l'ancienne majorité à laquelle on n'avait point encore songé.

Les propositions de la Légion-d'Honneur présentées par les ministres devront être soumises à une commission spéciale de la Chambre avant de recevoir l'approbation du Président de la République. Les documents et pièces justificatives pour chacune des propositions faites seront examinées préalablement par la commission à laquelle sera dévolu le droit de maintenir ou de rejeter les propositions faites.

Le Journal du Loiret publie les informations suivantes :

« M. le général Borel paraît souhaiter vivement qu'on le délivre de sa charge. On assure que l'entretien qu'il a eu samedi, avec M. Gambetta, avait rapport à certaines combinaisons qui coïncideraient avec son départ.

» Le général Borel désirerait la succession du général de Ladmirault, gouverneur de Paris, qui sera dans quelques mois à sa limite d'âge.

» La gauche voudrait que ce poste fût confié au général Clinchant. »

Le comité des Dix-Huit réclame trois grands commandements pour des généraux dits républicains.

On cause beaucoup à la Bourse, dit la Correspondance Saint-Chéron, du projet de loi ayant pour but le rachat des lignes se-

condaires de chemin de fer ; il s'agit d'un premier crédit de 500 millions, pour arriver à une dépense totale de cinq milliards !

Dans le monde financier on se demande s'il est bien opportun d'augmenter notre dette d'une si lourde charge et de substituer l'Etat à l'industrie privée ? Ce projet donnera lieu à de vives discussions ; il est surtout une réclame en faveur de la République.

## Sic transit gloria mundi.

S'il était un homme qui fût naguère populaire à Bordeaux, c'était certes M. Fourcand, sénateur de la gauche. Sa réintégration comme maire avait été regardée comme une satisfaction donnée aux républicains.

Nous avons dit hier que le conseil municipal refusant son concours à l'administration de M. Fourcand, ce dernier a donné sa démission de maire de Bordeaux.

Le conseil nouvellement reconstitué se compose de douze radicaux et vingt-quatre républicains. Depuis longtemps déjà, M. Fourcand et son adjoint, M. Villette, étaient devenus suspects à la démocratie bordelaise. On accusait M. Fourcand de ménager la chèvre républicaine et le chou radical ; d'avoir laissé abattre sans opposition, par M. de Tracy, l'arbre de la liberté de la place Picard, etc., etc. Bref, il a dû se retirer devant le mauvais vouloir de son conseil.

Que doit penser M. Fourcand de la République aimable, lui qui a toujours vanté la sagesse de la démocratie bordelaise ?

(La Patrie.)

On considère à Londres que la mort de Victor-Emmanuel rendra tout rapprochement impossible entre le prince Napoléon et le prince impérial. On sait que, grâce à l'influence de Victor-Emmanuel, on pouvait espérer que les regrettables erreurs du prince Napoléon seraient un jour pardonnées par le fils de Napoléon III.

Les princes et princesses de la famille d'Orléans quitteront Paris cette semaine pour se rendre à Aranjuez, où les attend M. le duc de Montpensier et sa famille.

Le mariage de M<sup>lle</sup> d'Audiffret-Pasquier, avec 40 millions bien sonnants, est fixé au jeudi 24. C'est même pour donner, ce jour-là, toute latitude au président du Sénat, qu'on a avancé de 24 heures l'élection du successeur du général d'Aurelle.

Voici ce qu'on mande de Rome au Salut public de Lyon :

« Il est malheureusement certain que les déclarations échangées par le roi et le chef de la gauche française M. Gambetta ne sont destinées à exercer aucune influence sur la politique italienne. Vous ne vous faites assurément aucune illusion à ce sujet.

« Le voyage de M. Gambetta n'a produit aucun déplacement dans les amitiés de l'Italie, » a écrit le ministre des affaires étrangères, aux ambassadeurs du roi Victor-Emmanuel à Berlin et à Vienne.

» Et j'ajoute : « Le voyage de M. Gambetta et les ouvertures imprudentes que l'ex-dictateur est venu faire au cabinet de Rome — ouvertures immédiatement et fièrement rapportées à M. le baron de Keudell — n'auront vraisemblablement d'autre résultat que de FOURNIR A M. DE BISMARCK UN NOUVEAU GRIEF CONTRE LA FRANCE. »

## LES DISPOSITIONS DE L'ALLEMAGNE.

L'organe de M. Gambetta, la République française, journal qui ne peut être taxé de pessimisme, publie une correspondance d'Allemagne dont la première partie est pleine d'intérêt. Elle fournit des renseignements sur les dispositions actuelles de M. de Bismark à l'égard de la France.

## Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## LA MAISON DE LA TANTE LISE.

Dans le doute, répéta vivement Auguste, le proverbe dit qu'il faut s'abstenir, et le proverbe a tort. Quand on en est réduit aux suppositions, s'en tenir à la meilleure, je veux dire à la plus humaine, c'est être le plus près de la vérité. Là-bas, ton père et le mien ont eu tous les prétextes possibles pour se réconcilier ; croire qu'ils n'en ont pas saisi un seul, c'est les offenser ; d'ailleurs, cela fût-il vrai, le monde qu'ils habitent maintenant n'admet pas de rancune entre les frères. Cessons donc d'écouter des scrupules non moins affligeants pour eux que pour nous, et avant d'arriver à la ville, allons nous reposer un moment dans la maison de la tante Lise.

Disposé par ses propres desirs à se laisser convaincre sans discuter, Eugène trouva si juste le raisonnement de son cousin que, le premier, il se remit en marche, disant à Auguste :

— Allons à la maison de la tante Lise !

Un moment après il ajouta :

— Si nous y soupions ? cela me donnerait plus de temps pour la revoir en détail.

Et sans attendre la réponse d'Auguste, il ajouta :

— C'est convenu, nous souperons ce soir dans la maison de la tante Lise.

— Nous pourrions même y coucher, poursuivit Auguste ; hein ? le retrouver demain dans ton ancienne chambre, quel joli réveil !

— Mieux que cela, riposta Eugène, la saison est encore très-agréable ; rien ne nous empêche d'y demeurer jusqu'à l'entrée de l'hiver. C'est encore chose dite, dès demain nous y emménageons pour trois mois.

— Et même pour plus longtemps, si nous nous y trouvons bien, répartit Auguste ; et nous y serons à merveille, même dans la plus mauvaise saison ; car les portes et les fenêtres sont bien closes, les cheminées excellentes, et le bois n'y manque pas ; ainsi, on peut fort bien y passer toute l'année.

— Tu n'as pas osé dire toute la vie, répliqua gaiement Eugène ; moi, j'achève ta pensée et je te le dis franchement, Auguste : si je rentre dans cette maison-là, ce sera pour n'en plus sortir.

Depuis qu'ils s'étaient remis en route, l'imagination des deux cousins avait fait, on le voit, plus de chemin que les jambes.

Partis de ce point qu'ils allaient se reposer un moment dans la maison de la tante Lise,

ils en étaient arrivés à s'y voir établis pour toujours, et cela avant même qu'ils eussent atteint le seuil de la porte.

Du plus loin que put les apercevoir l'ami qui guettait leur retour, il quitta son poste et alla au-devant d'eux.

Sa longue attente lui avait donné le loisir de trouver tous les ménagements nécessaires pour que la remise des lettres ne causât pas une trop violente émotion aux fils d'Armand et d'Honoré Valtier.

Néanmoins la secousse fut si rude au cœur d'Eugène et d'Auguste, que c'est à peine si elle leur laissa assez de force pour pouvoir arriver jusqu'à la porte vers laquelle, tout à l'heure, ils marchaient si gaiement.

Il y avait trois degrés devant cette porte ; mais le saisissement qui faisait encore trembler les deux cousins était tel qu'il ne leur permit pas de gravir les trois marches.

Heureusement que la maison de la tante Lise était hospitalière même à l'extérieur.

De chaque côté de l'entrée, un banc de pierre offrait le repos aux promeneurs et aux voyageurs fatigués.

Auguste s'assit sur l'un de ces bancs ; Eugène se laissa pour ainsi dire tomber sur l'autre.

Un moment, chacun des deux cousins resta le regard douloureusement attaché sur sa lettre en-

core fermée, mais qui d'avance lui disait : — Tu n'as rien à espérer, — car la date écrite à l'intérieur était répétée sur la suscription, comme pour fixer d'abord la pensée du lecteur sur le moment précis de l'envoi.

Cette date indiquait positivement que la lettre avait été écrite avant la terrible bataille.

— Courage ! courage ! répéta l'ami, s'adressant tour à tour à l'un et à l'autre de ces deux jeunes hommes, abattus sous le coup qui venait de raviver leur douleur ; ces lettres qui vous affligent, leur dit-il, vous les avez bien souvent désirées. Vous regrettiez tant d'ignorer les dernières volontés de vos pères, elles sont là-dedans, vous allez les connaître !

Réconforté par ces bonnes paroles, chacun des deux cousins souleva avec une respectueuse précaution le cachet de sa lettre de peur de le briser ; et, comme l'avait dit leur ami, ils connurent enfin le vœu suprême de leurs pères.

La lettre d'Honoré à Auguste se terminait ainsi :

« Un bon cœur, tu le possèdes ; du bon sens, absence totale chez toi, mon fils ; aussi il se peut que ta confiance dans les autres et ton imprévoyance envers toi-même te poussent assez loin vers la ruine pour t'obliger à vendre un jour la maison de la tante Lise ; cette maison où l'orgueilleux M. Armand Valtier n'a pas daigné rentrer de-

Ces révélations, transmises par la République française, sont d'un grand poids. Les voici :

« Des bords de l'Elbe, 7 janvier.  
« L'horizon politique me paraît bien sombre, » a dit naguère le roi Victor-Emmanuel. L'empereur Guillaume ne semble pas être moins pessimiste que le roi d'Italie. En congédiant les généraux qui étaient venus lui présenter leurs hommages à l'occasion du nouvel an, il leur a dit d'un air qui trahissait ses appréhensions : « Allez, mes-  
« sieurs, j'ignore ce que l'année qui vient  
« de s'ouvrir nous amènera, mais je compte  
« sur votre dévouement et sur votre pa-  
« triotisme. »

« Je vous ferai observer que la dernière partie de cette phrase n'a pas été rapportée par les journaux.

« Il est évident que l'on n'a jamais été moins rassuré sur l'avenir qu'on ne l'est aujourd'hui et qu'il y a, comme on le dit vulgairement, quelque chose en l'air.

« Ce qui prouve le danger que présente la situation extérieure, et combien, depuis quelques semaines, l'horizon politique s'est rembruni, ce sont les efforts surhumains que fait l'administration militaire allemande pour être prête à répondre à toutes les exigences, à faire face à des éventualités qu'a prévues le solitaire de Varzin, peut-être même à des événements qu'il cherche à améliorer.

« Ce séjour prolongé du chancelier à Varzin ne nous dit rien de bon, et je suis d'avis qu'ils se trompent étrangement, ceux qui croient que ce séjour, si opiniâtement prolongé n'a pour cause qu'une simple bouderie, pour but d'exercer une pression sur l'empereur et d'amener le monarque à une composition dans les questions d'intérieur.

« J'ai la ferme conviction que M. de Bismark ne s'est retiré à Varzin et n'y reste que parce qu'il ne veut pas être dérangé dans son travail. C'est ainsi qu'il a agi l'avant-veille et la veille de tous les grands événements dans lesquels la Prusse a été engagée depuis son arrivée aux affaires.

« C'est là un point qu'il ne faudrait jamais perdre de vue. C'est dans la solitude qu'il a préparé la campagne de Bohême, et en 1870, on le voyait sortir de cette même solitude, et armé de pied en cap, se mettre à la suite de son monarque.

« On s'accorde aujourd'hui généralement à croire que M. Crispi, qui est aujourd'hui au pouvoir, n'était pas allé à Gastein, vers la fin de l'été, ni à Berlin pour le roi de Prusse, mais bien pour poser les bases d'une entente entre le gouvernement d'Italie et celui de Prusse ou d'Allemagne en vue des éventualités que devrait faire naître un jour le triomphe des armes russes en Turquie. Il s'agissait d'établir entre les deux pays un accord pour le cas où l'Autriche se verrait forcée de sortir de sa neutralité, ainsi que pour celui où elle voudrait prendre part à la curée.

« J'ignore si un accord complet a eu lieu, mais il ne pouvait naturellement s'effectuer, pour ce qui concerne l'Italie, que sur une base dont la pointe, comme on dit ici, devait être tournée contre l'Autriche.

« Or, voici ce que j'ai entendu un jour murmurer à ce sujet dans nos salons politiques. Si je ne vous en parle qu'aujourd'hui, c'est que je me suis toujours refusé à croire à des plans véritablement monstrueux, mais en tout cas fort possibles.

« Malgré la promesse solennelle du czar, la Russie voudra « rectifier » — c'est le mot dont la diplomatie russe compte se servir, par une sorte d'euphémisme pour remplacer le verbe annexer — ses frontières en Asie et peut-être même en Europe, aux dépens de la Turquie, et l'Autriche demandera sa part du gâteau. Quoi de plus naturel que de voir la Prusse et l'Italie suivre le même mouvement ?

« On dit donc à l'oreille que le jour de la curée étant venu pour la Russie et l'Autriche en Orient, l'Italie se jettera sur le Tyrol, la Hongrie, l'Istrie et l'Illyrie, provinces qu'elle convoite depuis longtemps, peut-être même sur la Tunisie. De son côté, la Prusse, qui tient à ce que la parole du poète s'accomplisse : Que son pouvoir s'étende aussi loin que résonne la langue allemande, se précipiterait sur la Suisse allemande et les provinces allemandes de l'Autriche, et chercherait à envelopper dans ses tortueux replis la Hollande, qu'elle appète depuis longtemps, et, si possible, le port d'Anvers.

« Et la France ? » m'écriai-je. « La France, » me fut-il répondu, « a son Exposition universelle qu'elle ne voudra pas mettre en péril. »

« Si, dans ce que je viens de vous rapporter, il n'y a qu'un quart de vérité, il y en a bien assez, selon moi, pour faire faire à qui de droit de sérieuses réflexions. Et croyez bien qu'il y a une anguille sous roche et que tout cela n'est pas le produit d'une imagination malade.

« Ce qui contribue au danger que présente la situation, c'est qu'on prête sérieusement à M. de Bismark l'intention de faire quelques concessions au parti ultramontain et de terminer une lutte qui partage la Prusse en deux camps ennemis. C'est ensuite que la misère est devenue intolérable et semble vouloir passer à l'état chronique. Or, la misère est une mauvaise conseillère.

« Il faudra pourtant bien sortir, et à quelque prix que ce soit, de cet état de prostration dans lequel se trouvent le commerce et l'industrie, car le peuple murmure bien haut et jette la pierre aux institutions nées dans le sang de Sadowa et dans celui de Sedan. Il ne reste plus un sou des 5 milliards, qui n'ont profité qu'à l'armée de terre et de mer et à quelques privilégiés, et dont les sciences, les lettres, les arts, l'industrie ni le commerce n'ont tiré aucun avantage. »

Nos propres informations, ajoute la Gazette de France, confirment, en les aggravant, les renseignements qu'on vient de lire.

Il est clair, en effet, que le correspondant de la République française, par nécessité de parti et pour ménager la situation politique de M. Gambetta, se montre optimiste à dessein.

On se ferait de véritables illusions si l'on supposait complaisamment avec la feuille opportuniste que l'Exposition préservera la France de complications qui menacent l'Eu-

rope et que les plans de M. de Bismark ne peuvent nous atteindre qu'indirectement.

Les républicains se sont appuyés sur l'étranger pour battre les conservateurs; ils ont secondé, de tout leur pouvoir, les passions et les projets de nos ennemis; le pays ne tardera peut-être pas à voir se développer les conséquences de cette trahison envers les intérêts de la France.

De l'aven même du correspondant de la République française, la situation de la France républicaine est donc fort délicate.

Les républicains répétaient sur tous les tons, pendant la période électorale, que le gouvernement du 16 mai, avec ses tendances cléricales, nous précipitait au-devant d'un conflit avec l'Allemagne. Le gouvernement du 16 mai est à terre, mais le danger a-t-il disparu avec l'avènement du ministre Dufaure?

Les points noirs sont toujours à l'horizon; le péril extérieur est toujours le même, avec cette différence qu'il ne vient point du côté du cléricanisme.

### QUESTION D'ORIENT.

La lettre du czar au général Radetzky est considérée en Angleterre comme un défi à la Grande-Bretagne. Lord Beaconsfield a passé 24 heures à Osborn, et il a soumis à la reine le premier projet de discours. Il est d'une énergie tellement vive que lord Derby s'est empressé d'écrire à la reine pour la supplier d'en atténuer les expressions.

Les troupes qui viennent d'être embarquées à Woolwich en destination du Cap, ont reçu l'ordre, à l'embouchure de la Tamise, de se diriger immédiatement sur Gibraltar et d'y rester jusqu'à nouvel ordre.

L'armistice qui se négocie en ce moment entre la Turquie et la Russie ne paraît pas devoir servir de préliminaire de la paix.

Ce n'est que l'armistice de la neige, qui se fendra avec le dégel et qui n'arrêtera ni les projets de la Russie ni ceux de la Prusse.

AU CONTRAIRE !  
La paix ne sera définitivement signée que lorsque la Russie sera à Constantinople et la Prusse à Copenhague et à La Haye.

Il suffit d'examiner les efforts extraordinaires et les préparatifs de la Russie pour ne pas ajouter foi à toutes ces espérances pacifiques. (Assemblée nationale.)

### Etranger.

ITALIE. — Une dépêche de Rome annonce qu'on a trouvé un testament de Victor-Emmanuel datant de 1869, ne réglant que des questions d'intérêt de famille.

Il est officiellement connu aujourd'hui que, sur les instances du roi Humbert, le général Cialdini a consenti à retirer sa démission, afin d'éviter au gouvernement nouveau toute espèce de difficultés.

Le maréchal Canrobert reçoit partout des ovations.

— On s'étonne dans le monde politique des démonstrations du roi Humbert en faveur de la Prusse, et on ne s'explique pas comment ces démonstrations peuvent s'accorder avec la finesse diplomatique si naturelle au génie italien.

Il paraît, en ce moment, que l'héritage du roi Victor-Emmanuel est accepté par son fils sous bénéfice d'inventaire.

Mais le roi Humbert pourrait bien reconnaître que l'Italie ne partage pas les sympathies qu'il montre en ce moment, ainsi que ses ministres, pour l'empereur Guillaume.

On télégraphie de Rome, 15 janvier, soir :

« Le maréchal Canrobert est allé aujourd'hui au Quirinal, accompagné de M. Patrice de Mac-Mahon.

« Le maréchal, introduit auprès de Sa Majesté, par le général Cialdini, a exprimé la douleur qu'éprouvait la France de la mort du roi Victor-Emmanuel.

« Le roi a remercié le maréchal Canrobert de ces sentiments, ajoutant qu'ils étaient la confirmation des relations cordiales existant entre les deux nations.

« Le roi a également adressé quelques paroles à M. Patrice de Mac-Mahon, disant que son arrivée à Rome est un témoignage de la considération spéciale du chef de la nation française pour l'Italie.

« Le maréchal Canrobert, en grand uniforme, accompagné de sa suite, a rendu visite, aujourd'hui à 2 heures, au prince impérial d'Allemagne.

« Sa visite a duré une demi-heure.  
« Le roi a reçu une députation de la municipalité de Turin qui lui a demandé que les dépouilles mortelles de Victor-Emmanuel soient déposées dans la Superga.

« Le roi a répondu en exprimant la satisfaction que lui causait ce témoignage d'affection de la ville de Turin envers son père et envers sa maison. Il a ajouté : C'est un grand sacrifice pour mon cœur que de consentir à ce que les dépouilles du roi soient ensevelies à Rome. Mais j'ai pris cette résolution, parce qu'elle m'a été dictée par le sentiment national.

« J'ai ordonné, a dit encore Sa Majesté, que l'épée de Victor-Emmanuel ainsi que les décorations qu'il a gagnées sur les champs de bataille de l'indépendance italienne soient données à la ville de Turin.

« Le Pape a donné des ordres pour qu'un service solennel soit célébré dans la basilique de Saint-Jean-de-Latran, pour le repos de l'âme du roi.

« Humbert I<sup>er</sup> a rendu hier soir sa visite au prince impérial d'Allemagne.

« M. Perkins Marsh, ministre des Etats-Unis à Rome, a reçu une longue dépêche du président Hayes, dans laquelle il exprime l'immense douleur de l'Amérique pour la mort du roi.

« Turkan-Bey, ambassadeur de la Porte, représentera la Turquie aux obsèques de Victor-Emmanuel.

puis qu'elle m'appartient.

« Souviens-toi, Auguste, que je ne veux pas qu'elle devienne jamais la propriété du fils de mon ennemi.

« Vends-la, si le besoin te pousse à cette extrémité, mais que ce ne soit pas à ton cousin.  
« Je t'en conjure, je le l'ordonne : en quelque mauvaise situation que le sort te place, brûle la maison de la tante Lise plutôt que de la lui vendre; ma bénédiction est à ce prix.

Armand Vallier finissait par ces mots la lettre qu'il adressait à Eugène :

« J'en ai la ferme conviction, un jour viendra où, par ses habitudes de dissipation, le fils de M. Honoré Vallier se verra forcé de se défaire de la maison de la tante Lise.

« N'oublie pas, mon fils, qu'elle ne doit pas être achetée par un autre que par toi.

« Guelle donc le moment où elle sera mise en vente, et, ce moment venu, impose-toi tous les sacrifices imaginables pour t'en rendre acquéreur.

« C'est seulement quand elle t'appartiendra qu'il te sera permis de te dire que tu as vraiment mérité la bénédiction de ton père.

« Je te défends, pèse bien la gravité de cette parole, je te défends, Eugène, de rentrer dans cette maison avant le jour où tu en prendras possession comme légitime et unique propriétaire.

— Vois, Auguste, s'ils se sont réconciliés, dit tristement Eugène, se levant et allant présenter à son cousin la lettre d'Armand Vallier.

— Oui, je sais maintenant le contraire, répondit Auguste.

— Et lui donna en échange la lettre d'Honoré.

L'ami des deux cousins, informé bientôt des volontés contradictoires qui leur étaient imposées, leur demanda ce qu'ils prétendaient faire.

— Je veux obéir, dit Eugène.

— Moi de même, ajouta Auguste.

— Comment ! s'écria l'ami, vous iriez jusqu'à brûler la maison !

— Non ; mais, j'en fais devant vous le serment, quelque mauvaise chance qui me puisse arriver, tous mes efforts tendront à empêcher qu'Eugène n'achète cette maison que je maudis !

— Ne maudis rien, reprit Eugène avec calme et résolution, car je promets devant notre ami de veiller à ce que tu n'aies jamais besoin de la vendre.

Cette double promesse échangée, Auguste et Eugène Vallier reprirent avec leur ami le chemin de la ville, laissant pour longtemps solitaire la maison de la tante Lise.

### III.

Nous sommes à quinze ans de distance du jour où elles furent lues par Eugène et par Auguste, ces

déplorables lettres destinées à continuer outre-tombe la rançonne des frères Vallier.

L'enchaînement du récit nous ramène à la maison de la tante Lise.

Elle était, on le sait, située sur la grande route.

Exposée au sud et n'ayant pour vis-à-vis qu'une vaste plaine, il fallait, à l'heure de midi, que toutes les fenêtres du devant fussent bien closes, sinon les chambres seraient devenues inhabitables, tant elles étaient alors inondées de soleil.

Or, un jour de mai, précisément à l'heure que nous avons dite, une bonne femme qui se tenait au rez-de-chaussée de la maison, devant ses écheveaux de laine, ouvrit tout à coup la croisée; elle se pencha à mi-corps vers la rue et attira à elle la double contrevent, afin de se garantir des rayons lumineux qui l'aveuglaient.

En se penchant ainsi, la bonne femme aperçut au-dessous de la fenêtre deux étrangers, deux voyageurs, sans doute bien fatigués d'une longue route, car ils se reposaient sur l'un des bancs de pierre où le soleil dardait en ce moment tous ses feux.

L'habitant de la maison, les prenant en pitié, leur dit, pour les engager à quitter cette place qui, vraiment, n'était pas tenable :

— Ne restez pas là plus longtemps, Messieurs, sinon il vous arrivera du mal. La porte de la maison est entr'ouverte; poussez-la et entrez : vous trouverez ici de meilleurs sièges et de l'ombre.

L'invitation faite, elle ferma les contrevents, et, non contente de préparer des chaises pour ses hôtes, elle mit sur la table un pot de bière fraîche et deux verres.

Les apprêts de réception terminés, la bonne femme fut grandement surprise de se voir encore seule dans la maison, car les voyageurs avaient eu, et au delà, le temps d'entrer.

Elle supposa que s'ils tardaient tant à paraître, c'est qu'en leur qualité d'étrangers ils n'avaient pu la comprendre, et elle se disposa à sortir pour renouveler plus clairement son invitation.

Les deux voyageurs étaient encore dans la rue, mais non plus sur le banc de pierre.

Debout devant la porte ouverte, et s'appuyant l'un sur l'autre, chacun avait mis le pied sur le premier degré de la maison; mais tous deux demeuraient là, comme s'il leur eût été impossible de gravir le reste de la montée.

— Je vois ce que c'est, dit la bonne femme; vous êtes si las du voyage qu'il faut qu'on vous vienne en aide. Attendez, je n'ai pas beaucoup de forces, mais ce que j'en peux prêter est à votre service.

Elle s'avancait vers les deux étrangers; ils ne lui laissèrent pas le temps d'arriver jusqu'à eux.

(A suivre.)

Les dames romaines préparent une adresse à la reine.  
 Le grand-duc de Bade a chargé son frère Guillaume de le représenter aux funérailles de Victor-Emmanuel.  
 La reine de Portugal est arrivée à neuf heures.  
 Elle a été reçue et acclamée par une foule nombreuse.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### ELECTIONS DES MAIRES ET ADJOINTS PAR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX.

Dimanche prochain 20 janvier, 63,000 conseillers municipaux auront à nommer leurs maires et leurs adjoints. On sait que le nombre des adjoints est variable : il y a un adjoint dans les communes de 2,500 habitants et au-dessous, deux dans les communes de 2,501 à 10,000 habitants. Dans les communes qui ont plus de 10,000 habitants, il pourra être nommé un adjoint de plus par excédant de 20,000 habitants.

Dans les communes où le Conseil élit la municipalité, le maire et les adjoints doivent être nommés au scrutin secret et à la majorité absolue des voix. Si deux tours n'ont pas donné de résultats, il est procédé à un troisième scrutin entre les deux candidats ayant obtenu le plus de voix ; à égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

### CONSEILLERS DE PREFECTURE.

M. Godin, avocat, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Cormerais.

M. Cadiergues, sous-préfet de Thiers (Puy-de-Dôme), est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Moreau.

M. le comte Carrelet, conseiller de préfecture des Alpes-Maritimes, est nommé conseiller de préfecture de Maine-et-Loire, en remplacement de M. Retailleau, nommé conseiller de préfecture du Gers.

Cléré. — Samedi soir, vers 7 heures 1/2, une lugubre vive empourrait le ciel dans la direction de Cléré, canton de Vihiers, et jetait la terreur dans toute la contrée. Une meule de 25,000 kil. de paille, appartenant au sieur Louis David, fermier à la Charronnière, commune de Cléré, était en feu. Les secours sont arrivés de tous côtés, mais les travailleurs ont dû se borner à préserver trois autres pailliers peu éloignés de celui qui était enflammé et les servitudes du sieur David.

Le feu n'a été complètement éteint que le lendemain matin.

David était assuré à la compagnie la Mutuelle, du Mans. La perte s'élève à 4,000 fr. environ.

Tout porte à croire que la malveillance ne serait pas étrangère à ce sinistre.

Brigné. — Mardi dernier, vers la fin du jour, deux ouvriers terrassiers, se rendant de leur chantier sur le chemin en construction de Maligné à Gennes, ont trouvé dans un fossé, sur le bord de ce chemin, le sieur René Poirier, qu'ils se sont empressés de retirer et qui ne donnait plus aucun signe de vie.

Poirier, âgé de 76 ans et atteint d'une hernie, était sujet à de violentes coliques qui le faisaient cruellement souffrir. En quittant son domicile le matin, il était déjà indisposé. On suppose que, ne pouvant supporter la douleur, il se sera assis sur le talus, et qu'ayant perdu connaissance il aura roulé dans le fossé qui ne contenait que 30 centimètres d'eau. Il avait la face en dessous ; aussi l'asphyxie a-t-elle dû être assez rapide.

Ce vieillard demeurait à la Croix-Blanche, commune de Brigné, canton de Doué.

### LISTE DES MONNAIES A REFUSER DEPUIS LE 1<sup>er</sup> JANVIER 1878.

4<sup>e</sup> Pièces françaises de 2 fr., 1 fr. et 50 c. qui ne sont pas à l'effigie de la République ou de Napoléon III couronné ;  
 2<sup>e</sup> Pièces belges antérieures à 1866 ;  
 3<sup>e</sup> Pièces italiennes antérieures à 1863 ;

4<sup>e</sup> Toutes pièces suisses de 1850-51-52, et celles de 1 fr. et 2 fr. de 1860-61-62-63.

### On lit dans l'Indépendant, de Tours :

« L'Union libérale se croit obligée de défendre M. le préfet Daunassans du reproche de cléricisme ; elle cite à ce propos un entrefilet du XIX<sup>e</sup> Siècle.

« Point n'était besoin de prendre tant de peine. Jamais il n'est venu à personne la pensée saugrenue de jeter à M. Daunassans l'épithète idiote de cléricat.

« M. Daunassans, neveu d'un évêque, est catholique et il aime la religion à laquelle il appartient. C'est son droit, et nul, à moins de montrer la plus radicale intolérance, ne saurait lui reprocher ses sentiments religieux.

« La liberté de conscience est l'une des conquêtes de notre époque ; on ne saurait, sans y porter atteinte, s'immiscer dans les croyances des citoyens. »

Montmorillon. — Lundi dernier, le brigadier de gendarmerie Lochon, en garnison à Montmorillon, au moment de sortir du lit, s'écria :

« Ah ! qu'est-ce que j'ai ? » Il tomba sans connaissance sur le parquet.

Sa femme, éplorée, appelle au secours ; des gendarmes arrivent, relèvent leur brigadier et le déposent sur son lit. Les médecins, mandés aussitôt, s'empressèrent d'accourir et de lui procurer tous les secours de l'art ; mais, peine inutile ! ils ne purent que constater que le sieur Lochon venait de succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante. (Journal de la Vienne.)

Il se confirme que l'administration des postes va mettre à l'étude un système emprunté à l'Angleterre, et qui aurait pour but de substituer le bon de poste au mandat.

Les bons de poste anglais sont des valeurs payables à vue, jouissant de toutes les facilités d'encaissement que possèdent les chèques. Ils se divisent en quatre catégories ne comportant pas de sommes intermédiaires, et présentant respectivement une valeur de 3 fr. 10, 3 fr. 25, 12 fr. 50 et 25 fr. Ces catégories se distinguent les unes des autres par des couleurs différentes.

Le droit afférent aux deux premières catégories est de 10 centimes, et celui dont sont passibles les deux dernières est de 20 centimes.

Après avoir été frappés du timbre du bureau d'origine, les bons de poste sont remis aux voyageurs, qui demeurent chargés de remplir eux-mêmes les espaces laissés en blanc et destinés à recevoir les noms des expéditeurs et des bénéficiaires, ainsi que le nom du bureau de paiement. Ils sont valables pour un an, et transmissibles par voie d'endossement.

Quant au paiement, il s'effectue à vue entre les mains du porteur, qui n'est pas tenu de faire connaître les noms et prénoms de l'expéditeur. (Union bretonne.)

Théâtre de Saumur. — Lundi prochain, le LION AMOUREUX, comédie en 5 actes, de la Comédie-Française, par François Ponsard, avec le concours de M. Chavannes, chargé du rôle d'Humbert. M. Nitch représentera le général Hoche ; M. Denjean, le comte d'Arz ; M. Broutin, le vicomte de Vaugris ; M. Serval, Aristide ; M<sup>me</sup> Nitch, la marquise ; M<sup>me</sup> Levasseur, M<sup>me</sup> Tallien.

Le spectacle commencera par la Partie de piquet, comédie en 4 actes.

Le deuxième numéro de LA PRIME, journal littéraire sous la direction de M. Paul Prouteau (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène Leclerc, secrétaire de la rédaction, a paru le 15 janvier.

Dans les seize pages de texte de ce numéro, nous remarquons : Proverbes et Dictons, par Léon Plée ; Paris pittoresque (suite), par Elie Frébault ; le Monsieur aux Corbeilles (suite et fin), par Eugène Leclerc ; Troupiers en marche, par René d'Alisy ; la Soie, par Jules Depassio (de Lyon) ; le Bon et le Beau (suite), par Honoré Arnoul ; l'Art de bien dire, par Henri Abbadie ; la Semaine des trois jeudis, par Bouffard ; Revue bibliographique, par Mie d'Aghonne ; la Quinzaine théâtrale, par Eugène Leclerc.

La poésie est représentée dans ce numéro par : la Réponse des Jeunes à Mie d'Aghonne, de Gustave Vautrey ; Nous sommes sept, de Wordsworth ; Coquette ! de Paul

Prouteau ; le Jeune Enfant, de feu Charles Dovalle (de Montreuil-Bellay).

Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.  
 Abonnements : un an, 6 fr. ; six mois, 4 fr.

## Faits divers.

Mort vivante. — Notre correspondant de Lyon, dit la Liberté, nous envoie le récit d'un fait bien émouvant.

Avant-hier, on venait de descendre dans la rue le corps d'un habitant du quartier de la Villette. Le cercueil allait être placé sur le brancard, lorsque les porteurs eurent entendu des gémissements plaintifs et étouffés. La famille et les assistants firent aussitôt ouvrir la bière, et le prétendu mort, échappé par le plus grand des hasards au plus horrible des supplices, celui d'être enterré vivant, poussa un profond soupir et s'écria : « Oh ! mon Dieu ! enfin je respire ! »

Inutile de peindre l'émotion produite dans la foule des assistants, et aussi la joie de la famille.

Allons, messieurs les médecins, qui de vous aura l'honneur d'indiquer un moyen sûr de reconnaître la mort ?

Le gros lot de 100,000 fr., du dernier tirage des obligations foncières 1877, a été gagné par M. R..., clerc de notaire à Montbrison.

La découverte du téléphone de M. Bell est déjà surpassée par celle du téléscope, imaginée par le même inventeur et sur les mêmes principes que le téléphone. Au moyen de cet instrument, et toujours avec le secours de l'électricité, on obtient la vision des objets lointains, de sorte que non-seulement on transmet la parole et la musique d'un point à un autre, en dépit des distances, mais encore l'image des personnes et des objets.

Un marin de Boulogne-sur-Seine, nommé H..., demeurant rue de la Tour-d'Ordre, a dû être enfermé par mesure administrative. Ce malheureux a la monomanie de vouloir manger de la chair humaine. Cette maladie singulière va sans doute être l'objet d'études sérieuses.

### UN REMÈDE A BON MARCHÉ.

Chacun sait combien, d'ordinaire, les rhumes, bronchites et autres affections de ce genre, sont tenaces, longs à guérir, et ce qu'il faut employer de tisanes, sirops et autres médicaments pour y arriver. De plus, personne n'ignore qu'un rhume négligé finit souvent par dégénérer en bronchite quand il ne se transforme pas en phthisie pulmonaire.

De nombreuses expériences viennent de prouver que le goudron de Norvège, bien pur et convenablement préparé, a une efficacité que l'on pourrait presque dire merveilleuse pour guérir rapidement les maladies en question. Le Goudron ne peut pas se prendre tel quel, à cause de son goût désagréable et de sa nature visqueuse. Un pharmacien de Paris, M. Guyot, a imaginé de le renfermer dans des petites capsules rondes en gélatine, de la grosseur d'une pilule ordinaire. Rien de plus facile à avaler ; la capsule se dissout et le goudron agit rapidement.

Deux ou trois capsules de Goudron de Guyot, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisant le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume opiniâtre et la bronchite. On peut même arriver ainsi à enrayer et à guérir la phthisie déjà bien déclarée : dans ce cas, le goudron arrête la décomposition des tubercules, et, la nature aidant, la guérison est plus rapide qu'on n'aurait osé l'espérer.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de capsules de goudron contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pâtes et sirops.

Pour être bien certain d'avoir les véritables capsules de Goudron de Guyot, exiger sur l'étiquette du flacon la signature Guyot, imprimée en trois couleurs. Ces capsules, du reste, se trouvent dans la plupart des pharmacies.

Dépôt, à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau, et dans la plupart des pharmacies. (2)

### LE SOMMEIL EN FLACON.

Quoi de plus désespérant que la privation de sommeil, qu'elle soit occasionnée par une douleur quelconque, par des chagrins ou des préoccupations.

Jusqu'à ces derniers temps on combattait l'insomnie avec l'opium ; mais chacun sait que ce médicament ne peut pas être pris

impunément par tous, et que son emploi occasionne généralement des bourdonnements d'oreilles, des pesanteurs de tête, et souvent des vertiges.

La découverte du chloral a été un bienfait inappréciable pour tous ceux qui étaient fatigués par l'insomnie. Ce produit, vulgarisé par M. Follet, pharmacien à Paris, est devenu, sous forme de sirop, d'un emploi général. Comme l'a dit un spirituel écrivain, c'est le sommeil vendu en flacon et mis à la portée de tous.

C'est en raison de ses propriétés remarquablement calmantes que le sirop de chloral de Follet est employé avec succès chaque fois qu'un malade est privé de sommeil par suite d'une douleur vive, comme par exemple : goutte, rhumatisme, névralgies diverses, migraines, coliques, brûlures ou blessures, phthisie, asthme, bronchite, violents maux de dents, etc. Ce n'est pas à dire que le chloral possède une action curative immédiate dans ces diverses maladies, mais par le sommeil qu'il procure, il apporte au malade un grand soulagement, relève ses forces et son courage, et favorise ainsi la guérison. Cet effet est même si marqué que la plupart des malades qui ont commencé l'usage du sirop de chloral ne veulent plus l'abandonner jusqu'à leur parfait rétablissement.

Le sirop de chloral de Follet se prend à la dose ordinaire de une à trois cuillerées à bouche dans un verre d'eau. Chaque flacon du prix de trois francs représente donc plusieurs nuits d'un sommeil calme. C'est là un produit que l'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui sont privés du sommeil. On le trouve dans toutes les pharmacies, mais nous engageons l'acheteur à bien exiger sur l'étiquette de chaque flacon la signature de l'inventeur.

Dépôt, à Saumur, pharmacies Besson, PERDRIAU, et dans la plupart des pharmacies.  
 Pour les articles non signés : P. GODET.

## Théâtre de Saumur.

Jeudi 17 janvier, à 8 heures du soir,  
 UNE SEULE ET UNIQUE REPRÉSENTATION

Donnée par

La signora ELVINA

Physicienne et prestidigitatrice italienne.

ET LE

Professeur LOPEZ

Physicien.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison Abel Pilon et C<sup>ie</sup>, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel l'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

## GOUTTE ET RHUMATISMES.

Depuis 1825, l'efficacité remarquable de l'Anti-goutteux Boubée (Sirop végétal spécial autorisé) contre la Goutte et les Rhumatismes aigus ou chroniques, ses effets calmants instantanés, et son innocuité complète sur l'économie sont attestés par les médecins et les félicitations unanimes des malades. Mémoire médical envoyé gratis et franco sur demande adressée au Dépôt général, 4, rue de l'Échiquier, à Paris. — Exiger les nouvelles marques de garantie. — Dépôt à Saumur, chez M. PERDRIAU, pharmacien, place de la Bilange.

10<sup>e</sup> ANNÉE.

## LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE

Paraît tous les Dimanches

en grand-format de 46 pages.

Résumé de chaque numéro :

Bulletin politique. — Bulletin financier — Bilans des établissements de crédit. — Recettes des chemins de fer. — Correspondance étrangère. — Nomenclature des coupons échus, des appels de fonds, etc. — Cours des valeurs en banque et en bourse. — Liste des tirages. — Vérifications des numéros sortis. — Correspondance des abonnés. — Renseignements.

PRIME GRATUITE

MANUEL DES CAPITALISTES

Un fort volume in-8<sup>o</sup>.

PARIS, 7, rue Lafayette, 7, PARIS.

Envoyer mandat-poste ou timbres-poste.

P. GODET, propriétaire-gérant.

